

l'atavisme est un fait incontestable, mais on a voulu expliquer par son intermédiaire de nombreux cas de criminalité, qui constitueraient comme un retour à l'état primitif, et lui attribuer de même les cas d'idiotie des microcéphales. Ce serait là une erreur d'interprétation — certaine, semble-t-il — et M. Féré a très justement combattu une pareille conception. Ne confondons pas, disait-il, atavisme et dégénérescence ; atavisme et persistance d'un état fœtal...

Mais une question se greffe sur l'hérédité ancestrale, c'est la question de la *télégonie*, de l'*imprégnation*, si curieuse, si intéressante, et encore si obscure. Depuis le temps où le vieux Jacques Le Fouilloux exprimait le fait, qu'on a baptisé ensuite, de la ressemblance de tous les descendants quel que soit le type de leurs pères, avec celui qui avait fécondé le premier leur mère, le monde des savants se divise en deux catégories : l'une qui croit à la télégonie et l'autre qui traite d'illusion ce phénomène. On cite souvent comme démonstratif l'histoire de cette femme de couleur qui fécondée par un blanc, puis par un homme de couleur, eut de ce dernier des enfants blancs... , mais ceux qui sont portés à ne pas admettre la réalité de la télégonie, ne manquent jamais d'émettre sur la fidélité de cette femme de couleur des doutes judicieux, et l'exemple toujours cité est toujours réfuté plaisamment... La question reste donc en suspens.

M. P. Cozette admet : " 1° que les nombreux faits apportés comme preuve d'une telle influence, tout en étant d'une authenticité incontestable, sont cependant accompagnés de trop peu de renseignements sur les facteurs de l'observation pour qu'on puisse les regarder comme démonstratifs ; 2° que de nombreuses expériences effectuées dans le but de contrôler la doctrine, il n'a jamais été donné d'observer un seul fait où l'influence du premier mâle sur les produits ultérieurs se soit manifestée d'une façon incontestable ; 3° que la théorie de l'imprégnation peut s'expliquer par atavisme, superfétation ou une cause naturelle. "

Voici donc l'état actuel des faits admis en matière d'hérédité normale. Le travail du Dr Legendre comprend, en outre, l'exposé des faits d'hérédité pathologique. En même temps que les faits il expose les idées qui ont été émises pour les expliquer et rappelle l'hypothèse formulée par Bouchard il y a déjà quelque dix ans et dont les découvertes les plus récentes sur les glandes à sécré-